

l'on ne constatera donc, dans une pièce suspecte, aucune différence quant au poids, à la couleur, ou au toucher — mais seulement dans l'empreinte — on devra dans tous les cas l'envoyer à la « Monnaie fédérale » pour y être examinée.

b) *La falsification et la dépréciation*

appartiennent, en soi, au même chapitre que la fabrication des fausses monnaies.

En effet, qu'on fabrique de fausses pièces, ou qu'on déprécie de la bonne monnaie, il s'agit du même délit.

Ainsi, le fait de dorer une pièce de 20 centimes ne lui donne pas la valeur d'une pièce de 20 francs en or.

Il est rare de rencontrer dans le commerce de semblables falsifications.

c) *Dépréciation.*

On peut, de bien des manières, déprécier une monnaie quant à son poids et à sa teneur en métal fin. Souvent, les pièces sont rognées, limées, percées, évidées et déformées par des gravures, soit par un procédé chimique ou mécanique. On déprécie aussi les pièces de monnaie par suspension dans un bain galvanique et par traitement au moyen d'acides; les pièces perdent ainsi de leur poids. La caisse de l'Etat n'accepte naturellement pas les pièces de monnaie dépréciées.

Je termine en formant le vœu que ces brèves explications aient quelque peu mis en lumière les particularités d'opérations qui — à intervalles plus ou moins rapprochés — préoccupent notre peuple.

Toute publication, même en extrait, sans autorisation formelle de l'auteur, est sévèrement interdite.

MÉTHODE SCIENTIFIQUE POUR DÉCELER LE MENSONGE¹

par M. John E. REID,

du Chicago Police Scientific Crime Detection Laboratory, États-Unis

Autrefois la police avait recours au fameux « interrogatoire au 3^{me} degré » pour obtenir les aveux d'un crime. Cette méthode inhumaine donnait des résultats douteux et était à la base de nombreuses erreurs judiciaires. Maintenant les autorités policières disposent de méthodes scientifiques basées sur des réactions physiologiques contrôlables au cours des interrogatoires. Le « LIE-DETECTOR » (*appareil à déceler le mensonge*) n'est pas une

machine automatique qui le détermine infailliblement, mais un appareil qui enregistre les altérations physiologiques produites par les « stimuli » provoqués par un interrogatoire et qui peuvent être étudiées comme indices de mensonge.

Il existait jusqu'à maintenant aux États-Unis des « Lie-Dectors », instruments qui enregistraient les variations de la pression sanguine du pouls et de la respiration et qui étaient employés avec efficacité dans les enquêtes criminelles pour déterminer si la personne disait la vérité quant au sujet de l'enquête en cours. Toutefois les enregistrements d'environ 20% des sujets soumis

¹ Voir Journal of Criminal Law and Criminology and American Journal of Police Science, vol. XXXVI, September-October 1946. *Simulated blood pressure responses in Lie Detector tests and a method for their detection* et vol. XXXVII, March-April 1947, *A revised questioning technique in Lie-detection tests*, de l'auteur.

à l'épreuve étaient trop vagues pour permettre à l'enquêteur de faire un diagnostic du mensonge. On attribuait le plus souvent les ambiguïtés des réactions de la pression sanguine à un état anormal physique ou moral du sujet pendant l'examen. Mais de récentes expériences dans la recherche du mensonge, ont révélé que les insuffisances et les ambiguïtés des enregistrements de la pression sanguine ne sont pas toujours la conséquence d'un état normal du sujet, mais souvent sont amenées par des sortes de mouvements musculaires imperceptibles. En cherchant à définir la nature de ces mouvements on découvrit que ces réactions typiques de la pression sanguine, en cas de mensonge, peuvent être produites artificiellement, volontairement, mais que de telles réactions simulées peuvent aussi être différenciées des véritables indications de complexes de culpabilité, ceci à l'aide d'un nouveau mécanisme destiné à les déceler; l'enregistrement du mouvement musculaire est en lui-même un critère du mensonge.

Le corps médical a admis que des variations de la pression sanguine¹ peuvent être provoquées artificiellement par la contracture ou la détente musculaires. Mulliner et McKinzie notent dans leur traité relatif à ce sujet: « Quand le sang coule dans l'artère, son cours rencontre une plus grande résistance qui peut être due au rétrécissement du vaisseau. C'est une résistance périphérique qui augmente ou diminue selon la contraction ou la détente musculaires. Plus est grande la résistance, plus le cœur doit travailler pour envoyer le sang à sa destination, avec, comme consé-

quence, une augmentation de la tension artérielle. Celle-ci, ou pression sanguine, est la pression exercée contre les parois des vaisseaux par le sang en mouvement. » Les expériences des auteurs ont démontré que ces variations artificielles de la tension artérielle peuvent être amenées par une pression exercée sur certains muscles des membres au repos. En effet, cette pression provoque sur la tension artérielle les mêmes variations ou des variations similaires à celles que la contraction ou la détente musculaires peuvent provoquer.

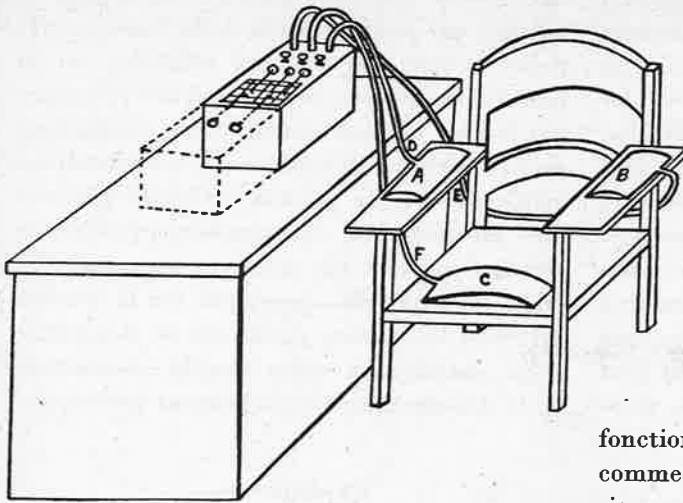
EXPÉRIENCES

Sachant que les enregistrements de la pression par le « Lie-Detector » pouvaient être faussés de façon à prévenir le diagnostic du mensonge « au moyen de la contraction ou de la détente musculaires », on chercha comment étaient effectuées ces variations de la pression qui restaient imperceptibles à l'opérateur et n'étaient enregistrées par aucune déformation ni dans le tracé de la pression sanguine ni dans celui de la respiration.

Si la contraction ou la pression musculaires sont exercées en vue de fausser les variations de la pression sanguine, elles doivent être limitées aux bras, aux mains, aux hanches, aux jambes ou aux pieds, parce que si les muscles du torse sont employés dans ce but, les tracés de la respiration apparaîtront déformés, révélant ces essais de falsification.

Afin de simuler une variation de la pression sanguine par contraction musculaire, sans pour autant altérer les tracés de la pression ou de la respiration, les muscles des extrémités doivent être durcis ou tendus sans bouger ni fléchir les muscles du haut du bras auquel est attachée la manchette du tensiomètre (voir fig. 1). Pour amener une variation de la pression sanguine par pression musculaire, la partie antérieure de l'avant-bras, par exemple,

¹ Ce que nous dénommons « augmentations de la pression » ne sont pas vraiment des augmentations de la pression, mais plutôt des augmentations relatives qui apparaissent dans les courbes de l'enregistrement pendant les tests du « lie-detector ». Ces variations, ainsi enregistrées, sont proportionnelles aux variations réelles de la pression dans le corps.



A, B et C, sont des vessies de caoutchouc gonflées d'air. A et B sont encastrées et fixées aux bras de la chaise, tandis que la vessie C est librement introduite dans une poche horizontale spécialement préparée en avant du siège. Les tubes de caoutchouc D, E et F sont reliés à un système (situé dans la boîte) qui, à son tour, est relié à trois tambours métalliques qui actionnent des inscripteurs sur le carton de l'enregistreur. Les lignes brisées illustrent la position du système qui enregistre la pression sanguine et la respiration simultanément avec les tracés du mouvement musculaire.

L'ensemble est un arrangement de tubes métalliques à cinq voies dont la principale relie entre eux les passages des cinq issues ensemble. Une poire et un manomètre sont reliés à deux des issues tandis que trois *tee* garnitures sont attachées aux autres issues du système. Les tambours métalliques et les tubes D, E et F sont attachés aux deux autres ouvertures des *tee* garnitures; à chaque issue du système qui communique avec les vessies et les tambours, un robinet d'arrêt est placé entre le tube principal et le système des *tee* garnitures.

Les robinets sont utilisés de la façon suivante : deux robinets sont fermés tandis que la vessie attachée à la troisième issue de l'ensemble est gonflée à une pression déterminée au moyen de la poire et en observant le manomètre. Quand la pression voulue est atteinte, le robinet est fermé et le robinet suivant est ouvert. Le même procédé est répété jusqu'à ce que les vessies aient été gonflées une à une à une pression maintenue.

(Une demande de brevet a été faite par l'auteur pour l'appareil décrit ci-dessus.)

est poussée contre une surface dure jusqu'à ce que les vaisseaux sanguins du bras soient comprimés par la pression exercée sur eux, produisant ainsi un arrêt du cours normal

du sang et une augmentation conséquente de la pression sanguine.

Des expériences furent faites pour déterminer si les réactions simulées de la pression sanguine, obtenues quand la pression est prise à l'avant-bras, sont le résultat de la compression des muscles de l'avant-bras lui-même ou celui de la contraction d'autres muscles, provoquée pour amener cette compression. Avec ma collaboratrice Miss Mildred McGuffie,

fonctionnant comme opérateur et moi-même comme sujet, nous avons procédé à des expériences. Mon avant-bras fut placé dans une position de détente sur la table et, tandis qu'il était procédé à un examen de la pression sanguine, mon assistante opérait une compression à l'aide d'un morceau de bois sur la partie dorsale ou postérieure de l'avant-bras. La variation de la pression fut la même que celle obtenue quand la pression est exercée d'elle-même, démontrant ainsi qu'une partie des variations de la pression sanguine est due particulièrement à la pression musculaire et non à la contraction musculaire. Ceci permet de simuler une véritable réaction au mensonge et sert à tromper l'examineur. Pour empêcher ces simulations et déceler d'une manière scientifique le mensonge, j'ai construit un appareil équipé d'une manière différente et imaginé une méthode nouvelle d'interrogatoire.

DESCRIPTION DE L'APPAREIL

L'appareil consiste essentiellement en un fauteuil sur lequel est monté un système pneumatique fermé. Des soufflets métalliques sont placés sous les avant-bras et un système de double soufflets sur le siège. Ces soufflets sont pourvus à l'intérieur de vessies de caoutchouc, reliées à un ensemble de tambours qui permettent l'enregistrement de

tout effort musculaire, aussi bien des pieds, des jambes, des bras ou des mains du sujet. Les tambours sont reliés aux vessies par des câbles métalliques et actionnent des inscripteurs sur un carton enregistreur.

Les avant-bras du sujet reposant sur les vessies de caoutchouc gonflées d'air, on note la pression initiale au manomètre (approximativement 20 mm. de Hg). Quand la pression est exercée artificiellement sur un ou sur les deux bras le manomètre enregistre 20 à 30 mm. de Hg selon la force de l'effort. La vessie placée horizontalement en travers de la chaise sous les cuisses du sujet est gonflée à 30 mm. de Hg et, quand les muscles des cuisses sont contractés ou comprimés, le manomètre indique 30 à 40 mm. de Hg, pression mesurée au maximum d'effort.

Le dessin normal du mouvement musculaire est marqué dans la plupart des exemples par une ligne ondulée résultant du mouvement du corps dû à l'action respiratoire. Très souvent des frémissements sont reflétés et enregistrés dans le mouvement ondulant normal du corps. La pression musculaire graduelle (soit par compression ou contraction) provoquée sur les muscles de l'avant-bras, de la main, de la cuisse, de la jambe ou du pied, est indiquée par un affaissement au-dessous de la ligne de base qui, quelquefois, continue le tracé onduleux. A mesure que la pression musculaire s'accroît, un affaissement plus marqué est noté, et, quand la pression se

relâche, l'enregistrement retourne à sa ligne de base originale. Une pression immédiate et prompte est notée par une déviation descendante aiguë. Les mouvements des doigts, des mains, des genoux, des pieds et des orteils sont indiqués et identifiés par des dessins déformés du tracé du mouvement musculaire.

Les tests du « Lie-detector » ont été comparés à des examens cliniques où des phénomènes physiologiques semblables ont été enregistrés. Contrairement au malade toutefois, le criminel ou l'inculpé ne coopère pas volontairement pendant le test du « Lie-Detector », mais au contraire, il essaie par un effort secret de contrôler ou de cacher ses réactions émotionnelles, incriminantes, pour « vaincre l'appareil ». Donc, dans l'examen d'inculpés, il est indispensable d'enregistrer non seulement les réactions involontaires de son corps mais aussi celles qui peuvent être altérées à dessein par le sujet. Les expériences préliminaires indiquent que les contractions



Lie-Detector. Modèle modifié par l'auteur du Keeler Polygraphe d'avant 1939.

musculaires aussi bien que l'effort de la pression musculaire sur les muscles du corps qui peuvent influencer le tracé de la pression sanguine peuvent être actuellement décelées par de nouveaux procédés qui servent à localiser les régions d'où émanent ces mouvements.

ETUDES DES CAS CRIMINELS

Le lecteur doit être attentif au fait que dans les expériences l'auteur usa de son plein pouvoir de concentration pour simuler des réactions sans être écrasé par le poids des complexes de criminalité d'un véritable criminel. Je crois qu'il est pratiquement impossible à un sujet non entraîné et non averti, de simuler avec succès les réactions de la pression sanguine, mais, d'autre part, un sujet non entraîné peut influencer les réactions de la pression sanguine à un point tel que ses réactions ambiguës apportent une confusion dans l'interprétation.

Dans des cas authentiques, les réactions ambiguës, qui égarent les indices de mensonges mais qui ressemblent quelque peu aux dessins des simulations, peuvent ou non être provoquées sciemment. Jusqu'ici les raisons de ces réactions inexplicées de la pression sanguine étaient généralement attribuées soit à des appareils défectueux, soit à des conditions physiques ou mentales anormales du sujet. Il est possible qu'un pourcentage de ces variations dans l'enregistrement de la pression sanguine soit le résultat d'essais volontaires pour « vaincre l'appareil ».¹

¹ Un jeune homme, qui plus tard confessa avoir volé une automobile, raconta que pendant le test il avait « tenu le bras raide », les enregistrements de sa pression sanguine avaient été si irréguliers qu'on ne put faire une interprétation définitivement utilisable de l'enregistrement, bien que les réactions respiratoires fussent suffisamment indicatrices de mensonge pour le classer coupable du vol. Dans un autre cas, un inculpé informa ses enquêteurs qu'il avait lu un article sur la

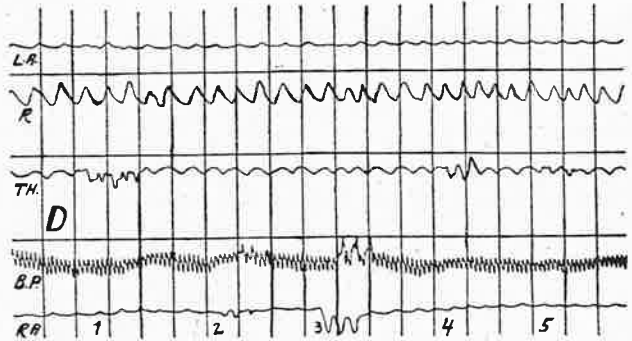
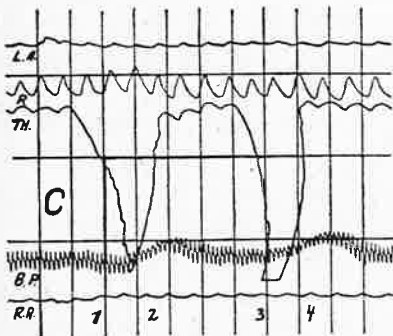
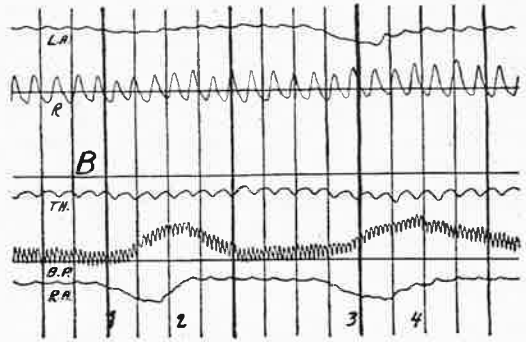
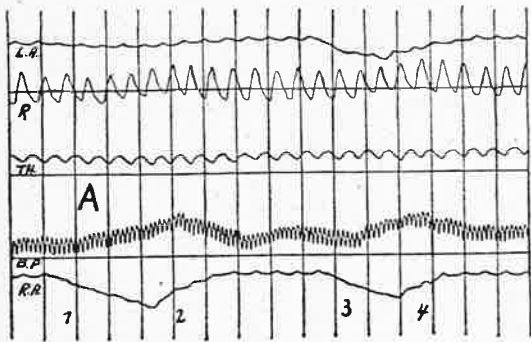
Quand l'essai délibéré d'altérer les tracés de la pression sanguine consiste en un mouvement du bras qui porte la manchette du tensiomètre, le tracé obtenu est de nature entièrement différente de celui, altéré lui aussi, obtenu par la soudaine poussée ou détente de la pression.

Toutefois, quand une déviation est provoquée par une pression immédiate, le tracé ainsi dévié ne retourne pas à sa base originale jusqu'à ce que la pression soit relâchée, et, si la déviation est produite par une détente de pression soutenue au début du test, le tracé ainsi dévié ne revient à sa base que lorsque la pression est exercée de nouveau.

Les enregistrements de pression sanguine de 147 sujets reconnus coupables et de 83 reconnus innocents furent examinés comme preuves de déviations (au-dessus et au-dessous de la ligne de base dans les graphiques) dûes à des pressions musculaires. Dans 46 enregistrements de sujets reconnus coupables cette pression musculaire fut employée, tandis que, dans deux cas seulement de sujets reconnus innocents, des indications similaires furent observées. Ces deux sujets innocents, qui donnèrent de telles indications dans leurs enregistrements, furent définitivement classés comme des psychopathes. De nombreux autres enregistrements de la pression sanguine chez des sujets suspects de crime indiquèrent l'emploi de la pression musculaire, mais ces enregistrements ne furent pas vérifiés comme « coupables » ou « innocents », ils furent exclus des statistiques.

La preuve que les inculpés ont exercé une pression musculaire pendant les tests du

« détection » du mensonge et appris ainsi que le fait de mentir « ralentissait la respiration ». Alors il décida de « respirer vite » pendant le test. Il avait appris aussi que la pression se ralentit ou s'accélère selon que l'on ment ou pas, et il compréssa fortement sa main tenue en bas pour combattre l'appareil. Des cas de ce genre ont été souvent constatés avant que l'appareil actuel ne fut mis au point.



Exemples de mouvements musculaires dans les enregistrements expérimentaux.

Les lettres, L.A., R.A., T.H., R. et B.P. sous chaque tracé signifient les enregistrements des muscles de l'avant bras gauche, de l'avant-bras droit, des muscles des cuisses, de la respiration et de la pression sanguine.

Bien que les enregistrements des mouvements, de la respiration et de la pression soient faits simultanément, les inscripteurs ne sont pas sur le même alignement vertical.

(A) 1, la pression exercée sur l'avant-bras droit; 2, la pression relâchée; 3, pression graduellement exercée simultanément sur les deux avant-bras; 4, pression relâchée. Noter la déviation de 1: enregistrement de R.A. à 1; à 3, L.A. et R.A. sont tous deux enregistrés par une déviation. Chaque détente est accompagnée d'une augmentation de la tension.

(B) 1, contraction ou tension des muscles de l'avant-bras droit et de la main; 2, muscles détendus; 3, muscles des deux avant-bras et des mains contractés

simultanément; 4, muscles détendus. Augmentation de la pression à 1 et à 3; aussi à 1, déviation en-dessous de l'enregistrement de R.A. à 3 L.A. et R.A. les tracés sont déviés.

(C) 1, la pression exercée sur les deux pieds en poussant contre le plancher; 2, détente de pression musculaire; 3, contraction des muscles des deux cuisses; 4, muscles des cuisses détendus; l'augmentation de la pression sanguine indiquée à 1 et 3, ainsi que la déviation en-dessous de l'enregistrement des cuisses.

(D) 1, les genoux ont bougé légèrement, en dehors et en dedans; 2, les doigts de la main droite ont bougé; 3, la main droite a bougé; à 4, le pied droit a bougé en pivotant sur le talon; 5, les orteils ont bougé. Noter l'altération du tracé des cuisses à 1, 4 et 5, ainsi que la déformation de l'enregistrement de R.A. à 2 et à 3.

« Lie-Detector » est indiquée par de fortes déviations du graphique de la pression sanguine en dessous de la ligne de base. Dans nombre de cas la seule preuve que le sujet exerce une pression musculaire pendant le test apparaît sous forme d'une vive déviation

en dessous de la ligne de base à la fin de l'enregistrement, quand le sujet est certain qu'on ne lui posera plus de questions. Dans de tels exemples, il n'y a d'abord aucun signe de mouvement, puis, les fortes déviations en-dessous sont l'indication in-

dubitable de la détente de la pression musculaire.

La preuve de contractions ou de détentes musculaires aussi bien que de pression musculaire maintenue ne sont pas toujours caractérisées par les altérations des graphiques de la pression sanguine, mais toutefois l'enregistrement sera de nature anormale.

MOUVEMENTS MUSCULAIRES ET CRITÈRE DU MENSONGE

Les expériences faites sur d'authentiques inculpés de crime sont continuées afin de déterminer jusqu'où les enregistrements du mouvement peuvent être classifiés comme dessins de mensonge. Il s'est avéré que tous les sujets ne peuvent pas influencer la courbe de leur pression sanguine par l'action musculaire; ainsi il est doublement important d'enregistrer ces mouvements comme critère additionnel pour être étudiés en relation avec le mensonge. Les examinateurs qui emploient la présente technique auront un moyen, jusqu'ici sans valeur, de séparer les véritables dessins du mensonge des faux ou simulés, et d'isoler les dessins des mouvements du corps pour de nouvelles études de leur signification.

METHODE NOUVELLE D'INTERROGATOIRE DANS LES TESTS DU « LIE-DETECTOR »

La technique habituelle de l'interrogatoire du « Lie-Detector » comprend un nombre de questions pertinentes, mêlées à d'autres sans aucun rapport avec l'enquête, mais qui sont posées dans le but de déterminer la nature des réactions de l'inculpé en face du test lui-même. Le test de la carte de contrôle est employé aussi pour avoir une réaction au mensonge connue et utilisable (c'est-à-dire quand le sujet ment en ce qui concerne la carte), et pour évaluer les enregistrements quand on questionnera l'individu au sujet de l'enquête. Excepté pour le test de la « carte de contrôle »

et pour un autre test employé dans des cas spéciaux, l'interrogatoire conventionnel n'est pas montré à l'inculpé bien qu'on lui dise la nature des questions.

Une nouvelle technique de l'interrogatoire, qui a fait l'objet d'expériences par l'auteur et ses collègues du Laboratoire de recherches scientifiques criminelles de la police de Chicago, contient, en plus de certaines questions bien choisies, sans rapport avec l'enquête, deux types de questions de contrôle, totalement différentes en nature de celles mentionnées plus haut, et qui étaient employées dans l'ancienne technique du test du « Lie-Detector ». Toutes les questions se rapportant à l'enquête ou non sont lues et discutées avec le sujet avant le test.

Dans la nouvelle technique, l'examen commence par une explication détaillée de l'importance du test du « Lie-Detector » quant au délit, accentuant le fait que, si le sujet dit la vérité, il coopérera volontairement et l'appareil démontrera que ce qu'il dit est vrai. Au contraire, s'il ment, l'appareil le dévoilera, et il sera interrogé pour une explication. A ce point, l'examineur dit: « *Ceci est jouer franc jeu, n'est-ce pas ?* » puis il ajoute: « *Maintenant, je vais vous poser une série de questions auxquelles vous devez répondre sans mentir: « oui » ou « non ». Voici une liste des questions importantes que je vais vous poser. Je vous les lis avant de vous les poser pendant le test.* »

Dans la nouvelle technique, chacune des questions sans rapport avec le crime touche un fait connu et non pas une situation probablement vraie. Par exemple, voici un ex-condamné, suspect de meurtre: on le présente à l'examineur comme « John « Red » Brown ». Brown a certainement plusieurs homonymes. Au lieu de la question conventionnelle: « votre prénom est-il John ? » il vaut mieux: « *Vous appelle-t-on « Red » ?* » Si l'examineur a vu le sujet fumer, il vaut

MÉTHODE D'INTERROGATOIRE

1. Votre prénom est-il John ?
2. Habitez-vous Chicago ?
3. Savez-vous qui a tué John Jones ?
4. Avez-vous tué John Jones samedi soir ?
5. Avez-vous eu à manger aujourd'hui ?
6. Avez-vous tiré avec un calibre 38 samedi soir ?
7. Etiez-vous présent quand on a tué John Jones ?
8. Avez-vous été à l'école ?
9. Avez-vous volé une bague en brillants dans la chambre de John Jones samedi soir ?
10. Avez-vous tiré sur John Jones ?
11. Avez-vous menti pendant l'interrogatoire ?

NOUVELLE MÉTHODE

1. Vous a-t-on jamais dénommé « Red » ?
2. Etiez-vous à Chicago hier soir ?
3. Savez-vous qui a tué John Jones ?
4. Avez-vous jamais fumé ?
5. Avez-vous tué John Jones samedi soir ?
6. Depuis que vous avez quitté la prison avez-vous commis des cambriolages ?¹
7. Portez-vous des lunettes maintenant ?
8. Avez-vous tué un homme au cours d'un cambriolage, il y a deux mois au 1121 State Street ?
9. Avez-vous volé une bague en brillants dans la chambre de John Jones samedi soir ?
10. Etiez-vous présent quand on a tiré sur John Jones samedi soir ?
11. Avez-vous menti pendant l'interrogatoire ?

¹ S'il y a lieu on change cette question.

(A toutes les questions il doit être répondu par **oui** ou par **non** sans remarques explicatives. Entre chaque question il doit y avoir un intervalle de 15 secondes.)

mieux : « *Etes-vous un fumeur ?* » que : « *Avez-vous eu quelque chose à manger aujourd'hui ?* » Ces recommandations sont basées sur des expériences qui démontrent que des sujets essaient l'efficacité du test du « Lie-Detector » en mentant délibérément à des questions dont l'examineur n'est pas certain de la réponse vraie. S'ils ne sont pas taxés de mensonge après de telles réponses fausses (ce qui arrive, ces questions étant posées dans le but d'établir une « norme »), on rencontrera beaucoup plus de difficultés pour obtenir une reconnaissance basée sur l'accusation de mensonge de l'examineur en ce qui concerne le crime lui-même.

En contraste avec le test conventionnel « type », la troisième question pertinente (« *Savez-vous qui a tué John ?* ») est suivie d'une question indifférente dans la technique nouvelle. Puisque la question 3 (voir tableau de l'interrogatoire) est la première concernant le crime, il vaut mieux la faire suivre d'une question indifférente au crime afin que la « norme » soit rétablie pour identifier plus clairement les réactions aux questions 3 et 5.

La différence entre les deux tests types est l'emploi de la « question de réaction comparative » et de celle du « complexe de culpabilité » insérées dans la nouvelle technique respectivement comme questions 6 et 8.

Question de « réaction comparative »

Un grand soin doit être apporté au choix de la question 6, question de « réaction comparative », parce que l'amplitude de la réaction à cette question sera comparée aux réactions résultant des questions concernant le crime; elle peut servir à retenir ou à exclure le sujet comme suspect dans le crime sous enquête. Si l'examineur possède certaines informations concernant une situation embarrassante ou un délit (mais de moindre importance que le crime sous enquête) et au sujet de laquelle il sait que l'inculpé doit raisonnablement mentir, sa question basée sur une telle information indiquera très bien la réaction du sujet en cas de mensonge. De plus, cette réaction servira de base pour évaluer la

nature de réaction aux questions pertinentes au délit sous enquête.

Par exemple si l'inculpé a déjà été arrêté mais qu'il le nie, voici une question qui pourrait être posée: « *Avez-vous jamais été arrêté avant cette affaire ?* » Quand cependant, et comme c'est généralement le cas, une question de contrôle de mensonge ne peut être posée, un interrogatoire préliminaire devrait être fait sur des faits connus ou des crimes pour choisir la question à laquelle il est le plus probable que le sujet mente. Par exemple, dans le cas de John « Red » Brown, cambrioleur connu, à présent soupçonné de meurtre, on pourrait lui demander: « *Depuis que vous avez quitté la prison, n'avez-vous commis aucun cambriolage ?* » Une réaction à cette question, plus grande que celles observées après les questions pertinentes à l'enquête, offre une indication que le sujet est innocent du meurtre. Comme « réaction comparative » relative, en présence de types comme John « Red » Brown qui a probablement été parjure dans d'autres jugements antérieurs, on peut lui demander: « *N'avez-vous jamais menti en tant que témoin ?* » Si l'inculpé est suspecté pour la première fois, n'importe quel type de questions peut lui être posé dans le but d'avoir une « réaction comparative » (les questions concernant des irrégularités ou délits sexuels devront être évitées comme épreuves de « réaction comparative », sauf dans les cas de délit sexuel, parce que la nature même de l'enquête tend à causer quelque trouble émotionnel).

L'examineur doit être à peu près sûr dans cet interrogatoire préliminaire que le sujet répondra « non » aux questions de « réaction comparative ». Il doit aussi donner au sujet, dans son interrogatoire avant le test, l'impression que les questions de « réaction comparative » sont d'une portée significative et d'une réelle importance.

Question de « complexe de culpabilité »

La question de « complexe de culpabilité » est basée sur un crime fictif du même type que le crime sous enquête, mais qui doit paraître tout à fait réel à l'inculpé. Par exemple, s'il s'agit d'un crime commis au 222 Superior Street le 1^{er} décembre 1945, on peut lui poser la question « de complexe de culpabilité » concernant un meurtre fictif au 1121 State Street le 17 mars 1945, adresse connue de l'examineur et où il est certain qu'aucun crime n'a été commis. L'inculpé est interrogé avant et pendant le test sur le crime « fictif » avec le même sérieux que sur le crime réel. Le but de la question de « complexe de culpabilité » ou question du crime fictif est de déterminer si le sujet, bien qu'innocent, est craintif, simplement du fait qu'il est soupçonné et interrogé. Si la réaction à la question du crime fictif est plus grande ou aussi grande que celle relative à la question du crime réel, cela indique l'innocence et la sincérité du sujet. Cependant, d'autre part, une réaction aux questions sur le crime réel, tandis qu'il n'y a pas de réaction aux questions sur le crime fictif, ou une réaction bien plus faible, serait une forte indication de mensonge concernant le crime faisant l'objet de l'enquête. En d'autres termes, une réaction à une question sur le crime réel doit être une indication de connaissance ou de responsabilité plutôt qu'une preuve de nervosité ou de troubles car la question sur le crime fictif devrait produire la même réaction.

En étudiant les différences essentielles de la technique conventionnelle et de la nouvelle technique de l'interrogatoire, comparons côte à côte les questions respectivement posées dans le test d'un cas inculpat John « Red » Brown, ancien condamné pour cambriolage, à présent suspecté du meurtre de John Jones au cours d'un cambriolage:

CONCLUSION

L'expérience de l'auteur et de ses collègues a fait ressortir les nets avantages de la nouvelle technique de l'interrogatoire. La méthode de la question de « réaction comparative » offre un bien meilleur critère de la réaction du sujet que celle de la carte de contrôle qui consiste à présenter avant le test une carte à jouer au sujet. S'il ment quand on lui demande la carte qu'il a vue, sa réaction donne une base de comparaison.

De plus, la question de « réaction comparative » qui est employée à la place du test de la carte de contrôle, est incorporée dans le même test que les questions sur le crime réel.

La question du « complexe de culpabilité » détermine les réactions causées par l'appréhension du sujet devant une situation criminelle en général, ce qui donne une aide considérable dans l'évaluation de ses réactions aux questions concernant le crime réel sous enquête.

La procédure de lire et de discuter les questions pertinentes et celles de contrôle avec le sujet avant le test, avec une explication que le test reste limité à ces questions seulement, élimine l'élément de surprise qui parfois se présente quand le sujet entend les questions pour la première fois durant le test. Les commentaires préliminaires concernant l'efficacité de l'appareil en déterminant la vérité des réponses du sujet et l'emploi de questions inopportunes soigneusement choisies auxquelles les réponses vraies sont définitivement connues, sont des avantages additionnels offerts à l'examineur dans la nouvelle technique.

Avant l'utilisation de mon appareil 20% en tous cas des rapports n'étaient pas concluants et les erreurs connues étaient de 4 pour mille. Depuis 1944, date depuis laquelle on a introduit l'usage de l'appareil que j'ai perfectionné,

on ne connaît plus d'erreurs et les résultats formels sont dans la proportion de 90 à 95%.

Quant à mon expérience en enquêtes criminelles à l'aide du « Lie-Detector », de 1940 à septembre 1947, j'ai examiné 3.338 personnes soupçonnées de délits et j'ai obtenu 786 aveux y compris 50 aveux d'assassinat; j'ai en outre obtenu 4.386 confirmations de délits. Dans un bon nombre de cas j'ai reçu des aveux additionnels concernant certains délits non inscrits dans la liste ci-dessus.

Dans un cas de meurtre, pendant l'interrogatoire de 23 nègres soupçonnés, tous furent reconnus innocents du meurtre d'après les tests du « Lie-Detector » mais le groupe avoua 276 vols et 143 cambriolages. Dans un autre cas où j'ai employé le « Lie-Detector » pour un cambriolage déterminé, le coupable après le test avoua le cambriolage et, après plusieurs tests, avoua avoir commis en outre 70 autres cambriolages.

Le « Lie-Detector » est employé ici à Chicago comme une aide précieuse dans les enquêtes criminelles; les suspects de meurtre sont arrêtés en bloc, interrogés à l'aide du « Lie-Detector » et les innocents sont relâchés immédiatement. Une autre utilisation de mon appareil consiste dans l'examen du personnel commercial avant son engagement. Ces examens sont de trois sortes:

- 1) Avant l'engagement de candidats pour déterminer leur honnêteté dans le passé.
- 2) Des examens à intervalles réguliers établis pour des employés auxquels sont confiés des postes de confiance dans des Sociétés.
- 3) Examens pour déceler d'où proviennent certaines fuites (spécifiques) qui sont constatées dans des Sociétés. Ces sortes d'examens sont absolument nouveaux dans le domaine des enquêtes et sont faits spécialement dans les banques, dans les bureaux de poste privés, dans les maisons d'expéditions de courriers express, dans les grosses maisons de vente.